

le droit de vote aux étudiants qui l'avaient perdu en 1965, mais je suis très mécontent qu'on me demande d'approuver une mesure qui pourrait enlever le droit de vote aux étudiants lors des prochaines élections, alors qu'ils le possèdent en vertu des dispositions actuelles.

**M. D. W. Groos (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que je suis entièrement d'accord avec le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) et avec le représentant de Vancouver Quadra (M. Deachman). J'approuve ce projet de loi et je voterai pour son adoption. Cependant, avant de me rasseoir—je ne parlerai que pendant quelques minutes afin qu'on puisse passer au vote—je tiens à signaler qu'il convient d'examiner également d'autres modifications à la loi électorale du Canada, loi qu'on devrait reviser sans tarder. D'autres orateurs les ont déjà mentionnées en passant, mais je crois bon de les répéter.

Quant aux personnes hospitalisées, nous pourrions sûrement, à notre époque, trouver moyen que leur vote soit inscrit dans leur propre circonscription et non dans celle où se trouve l'hôpital. Une étude de la situation permettrait de régler la question et une modification pourrait être apportée à l'occasion d'un remaniement de la loi électorale du Canada.

Il y a aussi le cas des électeurs absents, des gens qui seront en dehors du pays au moment des élections et qui le savent à l'avance. Aujourd'hui, alors que nous disposons d'ordinateurs et de tant d'autres appareils, ce devrait être simple d'enregistrer ces personnes afin qu'elles déposent leur vote avant de quitter le pays.

Je parlerai maintenant des personnes—et je ne suis pas très sûr de mon fait en ce cas—qui font partie du personnel des ambassades à l'étranger. Je sais que les militaires à l'étranger, ainsi que leurs femmes, ont le droit de voter, mais je ne suis pas très certain de la situation...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je dois signaler au député que le bill à l'étude concerne le droit de vote des étudiants. Il doit donc se borner à des remarques sur ce point.

**M. Groos:** Je vous remercie de m'avoir signalé la chose, monsieur l'Orateur. Je parlais, bien entendu, des étudiants des ambassades. (*Exclamations*)

Je voudrais également parler des militaires, dont bon nombre sont également étudiants, et

des épouses de ces derniers. Lorsqu'elles reviennent de l'étranger, une fois que leurs maris ont rempli le devoir que le pays exigeait d'eux, elles constatent qu'elles n'ont pas le droit de voter sauf si elles sont revenues de l'étranger depuis au moins six mois. C'est là une question digne d'examen. J'abonde encore une fois dans le sens du député d'Hillsborough et je ne m'opposerai pas à l'adoption de ce bill-ci. Je vais voter en sa faveur. Il faudrait, néanmoins, à la loi électorale du Canada, autre chose que le rapiécage dont le député a fait mention et dont ce bill-ci n'est qu'un exemple.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a la parole.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je céder la parole à mon collègue? Il s'était levé avant moi.

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole cet après-midi, c'est que je n'ai pas souvent l'occasion d'appuyer un projet de loi libéral. Je tiens à féliciter le député qui l'a présenté. J'appuie certainement ce bill, que j'estime très important. Je serai bref. Ce projet de loi-ci est très important, comme on l'a déjà signalé, non seulement pour la population étudiante, mais pour une foule d'autres gens au pays. Nous parlons souvent de la jeunesse et nous voulons l'intéresser aux affaires canadiennes. Nous voulons qu'elle prenne une part plus active dans la politique canadienne, et pourtant nous l'empêchons de voter. Ce n'est pas juste. Les étudiants seraient beaucoup plus sérieux s'ils étaient autorisés à voter. C'est peut-être par manque d'intérêt à la politique canadienne ou parce qu'il leur est interdit de voter dans certains cas ou par manque de compréhension que les étudiants se sont tournés vers d'autres moyens de participation, comme les manifestations. C'est en votant et en exerçant leur droit de vote que les étudiants peuvent devenir plus sérieux et s'intéresser davantage aux affaires et à la politique canadiennes. C'est magnifique, et permettons-leur donc d'exercer leur droit de vote.

• (5.40 p.m.)

**Mr. Murray McBride (Lanark et Renfrew):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner deux choses. Je ne crois pas qu'on l'ait déjà fait au cours du débat, alors j'en viens directement à